

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE LA SANTÉ, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

**Arrêté du 14 septembre 2007 modifiant l'arrêté du 29 juin 2007 pris en application des articles R. 6152-301 et suivants du code de la santé publique et relatif à l'organisation des épreuves du concours de praticien des établissements publics de santé**

NOR : *SJSH0765698A*

Par arrêté de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche et de la ministre de la santé de la jeunesse et des sports en date du 14 septembre 2007, l'annexe I de l'arrêté du 29 juin 2007, pris en application des articles R. 6152-301 et suivants du code de la santé publique et relatif à l'organisation des épreuves du concours de praticien des établissements publics de santé, est modifiée comme suit :

1. Dans la spécialité de « réanimation médicale » correspondant au code 43, les mots : « DES d'anesthésie-réanimation » sont supprimés.

2. Dans la spécialité « hygiène hospitalière » correspondant au code 14, les mots : « DES de pharmacie hospitalière » sont remplacés par les mots : « DES de pharmacie ».